

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le



ID: 093-229300082-20191010-2019_10_10_008-DE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 octobre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS:

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin M. Monany donnant pouvoir à Mme Cerrigone Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS:

 $\label{eq:main_model} \mbox{Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Prudhomme}$





Affiché le





Délibération n° 03-02 du 10 octobre 2019

ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT À PARTICIPER AU PLAN D'ACTIONS EN VUE DE L'ORGANISATION EN SEINE D'ÉPREUVES POUR LES JOP 2024 ET DE LA BAIGNADE EN SEINE ET EN MARNE EN HÉRITAGE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le protocole, dont projet ci annexé, relatif au plan d'actions pour l'organisation en Seine d'épreuves des Jeux olympiques et paralympiques ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ce protocole pour le compte du Département ;



Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

ID: 093-229300082-20191010-2019_10_10_008-DE

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à solliciter les aides financières correspondantes et à signer les documents correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le
		acie, ie	devenu executoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.